

# Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 02 juillet 2024

En l'an deux mil vingt-quatre, le conseil municipal s'est réuni le deux juillet à 20h00 sur une convocation du 26 juin 2024.

Présents : Philippe NEAU, Marion ROBIN, Stéven JARDIN, Edwige MADEUX, Bernard BARRAUD, Émilie PORTAIS, Magali VINCENT

Absents : Christophe COETTO (a donné pouvoir à M. Philippe NEAU), Sonia CLAVURIER MICHAUD, François BERTRAND, Marion FILLEUL, Émilie CORS, Vincent RENAUDIN

Secrétaire de séance : Marion ROBIN

## 1. Compte-rendu du conseil municipal du mardi 18 juin :

Le compte-rendu est lu.

Monsieur Le Maire demande qui est favorable au compte-rendu du mardi 18 juin 2024 ?

**Vote : 8 OUI**

Monsieur Le Maire précise que la Poste de Ferrières est définitivement fermée aux particuliers. Lors de la fermeture de l'agence postale de Nuillé, les colis et lettres recommandés seront à retirer au VIVAL de Saint Sauveur d'Aunis. Pour retirer des espèces, il faudra se rendre à La Poste de Courçon.

Lundi 24 juin, Stéven JARDIN et Marion ROBIN ont rencontré les habitants du Booth concernés par les dépôts de bois sur le terrain communal. Ces derniers se sont engagés à ranger les bois épars et à utiliser ce qu'ils ne pouvaient pas stocker chez eux en priorité cet hiver afin de supprimer tout dépôt.

## 2. Décision modificative : achat ordinateur Centre de Loisirs :

Stéven JARDIN explique la nécessité d'investir dans un ordinateur portable dans le cadre de la mise en place du logiciel de gestion Centre de Loisirs-Restaurant Scolaire.

800 € sont pris sur l'article bâtiments publics et ajoutés à l'opération 157 – matériel informatique. Cet investissement est accompagné par la CAF à hauteur de 80 %.

Monsieur Le Maire demande qui est favorable ?

**Vote : 8 OUI**

## 3. Avis parc éolien Ferrières - Saint Jean de Liversay :

Monsieur Le Maire présente le projet de ferme éolienne à Ferrières par l'entreprise VOLKSWIND. Il s'agit de 4 éoliennes de 181 mètres de hauteur d'une puissance de 18MegaWatts.

Trois des quatre éoliennes sont implantées dans la zone de vigilance pour les oiseaux.

Les éoliennes ne sont pas positionnées dans la zone privilégiée de la CDC Aunis Atlantique (zone délimitée lors du PLUIH).

Stéven JARDIN demande si nous avons des retours sur les éoliennes déjà en place et leurs bénéfices au niveau local : redistribution de l'électricité, baisse des coûts. Il pointe l'absence de bilans sur le rapport des premières éoliennes.

Magali VINCENT note le seul point positif : la densification du site déjà existant (Saint Jean de Liversay – Saint Cyr du Doret).

Monsieur Le Maire demande qui est favorable à ce projet ?

**Vote : 8 ABSTENTIONS**

#### 4. RESE - Défense Extérieure Contre l'Incendie :

Monsieur Le Maire fait part au conseil que le réseau de Défense Extérieure Contre l'Incendie (D.E.C.I.) de la Commune n'est pas totalement opérant. Certains puisards s'avèrent défectueux. D'autres ont été remplacés par des poteaux incendie mais ils ne sont pas répertoriés sur le plan que possède la Commune.

Un état des lieux a été demandé à la RESE. Le devis s'élève à 4 212 € H.T. (6 jours de travail).

Cette dépense pourrait être subventionnée en partie par la D.E.T.R. ou le Département. Marion ROBIN interroge les services concernés.

Monsieur Le Maire demande qui est favorable à cette mise à jour ?

**Vote : 8 OUI**

Monsieur Le Maire demande l'autorisation de pouvoir faire les démarches de demande de subventions ?

**Vote : 8 OUI**

#### 5. Modifications des statuts du SDEER :

Monsieur Le Maire fait part d'un changement dans les statuts du SDEER : « Sur demande des collectivités membres, de leurs groupements et de leurs établissements, le Syndicat peut accompagner leurs interventions et investissements dans le domaine de la maîtrise de la demande en énergie et plus particulièrement dans le domaine de la performance énergétique de l'éclairage public, des bâtiments et des équipements publics, de l'achat d'énergies et du suivi et de l'optimisation des consommations énergétiques. »

Monsieur Le Maire demande qui est favorable à ces changements ?

**Vote : 8 OUI**

#### 6. Questions et informations diverses :

Monsieur Le Maire rend compte de l'avancement des travaux de l'Église : pose des deux couches d'enduit sur les murs, reprise des peintures du chœur.

Un devis a été demandé par le cabinet NIGUÈS pour la sonorisation de l'édifice. Ce devis s'élève à 17 210 €. Il a été présenté au trésorier de la paroisse Saint Bernard qui a fait remarquer que l'entreprise sollicitée n'était pas spécialisée dans l'acoustique et que le matériel proposé n'était pas homologué. Ce dernier souhaite faire un autre devis car pour un projet similaire à l'Église de Saint Jean de Liversay, la facture proposée par Acoustique Vidéo Système était de 10 802 €.

Magali VINCENT évoque la possible ouverture du chantier aux scolaires et périscolaires dans le cadre des journées du patrimoine du mois de septembre. Ceci afin de faire découvrir les métiers d'Art aux enfants.

Monsieur Le Maire informe du retrait des radars pédagogiques. Nous sommes en attente du bilan.

La Gazette est partie à l'impression et devrait être distribuée pour le 14 juillet.

Les légendes d'Autrefois ont sollicité Monsieur Le Maire pour réaliser un affichage publicitaire dans la Commune.

Monsieur Le Maire informe de la présence de caravanes sur l'aire de grand passage (plus de 50 caravanes) mis en place par la CDC Aunis Atlantique sur la route Saint Jean de Liversay-Marans.

Mercredi 3 juillet à 17h30, le cabinet GUILLON organise une réunion pour les travaux des sanitaires de l'École. La directrice, Mme BURYLO, est conviée.

Des classes vont être utilisées pendant la période estivale pour permettre la sieste des maternelles et les animations.

Stéven JARDIN informe de la présence des animateurs le samedi pour de premiers aménagements. Les services techniques interviendront lundi et mardi pour déplacer le gros mobilier.

Magali VINCENT fait un point sur la réunion du jeudi 27 juin autour du projet COURS OASIS. Cette réunion a permis de visualiser les différents espaces et d'en connaître leur utilisation pendant les temps scolaires et périscolaires (présence d'enseignantes et d'agent du Centre de Loisirs). Une fois le diagnostic posé, des perspectives d'aménagement ont été évoquées en aménageant des espaces pour la pratique sportive scolaire et en tenant compte des cheminements vers les classes.

Ce projet pourrait se concrétiser à l'été 2025. Il aurait un coût d'environ 100 000 €. Il pourrait être subventionné à hauteur de 80 %.

L'accompagnement de la CDC Aunis Atlantique comprend : l'accompagnement technique, l'appel d'offres, la maîtrise d'œuvre, le suivi de chantier.

Magali VINCENT met en avant la nécessité d'intégrer les enfants au processus de diagnostic afin de répondre aussi à leurs attentes. Les enseignantes se sont engagées à y travailler dans la première quinzaine de la rentrée.

Un comité de pilotage se réunira à la rentrée pour travailler sur les esquisses proposées par les services de la CDC Aunis Atlantique. Les agents des services techniques ainsi que les représentants de parents d'élèves rejoindront ce comité.

Marie JOUINEAU évoquait de possibles subventions pour acquérir des arceaux permettant de stocker les vélos. Certains matins, environ 40 vélos ont pu être dénombrés.

Un espace extérieur à l'École a été évoqué pour permettre le stationnement (sur le trottoir le long de la place PMR).

Edwige MADEUX DUBOIS fait le point sur les animations à venir :

- mercredi 03 juillet : assemblée générale de Cœur de Bourg
- samedi 06 juillet : 1 an de l'Épi'Srit
- samedi 13 juillet : festivités du 14 juillet

Edwige MADEUX DUBOIS fait remarquer la nécessité d'ajouter au règlement intérieur de location de la salle des fêtes le bon usage des rideaux suite aux travaux de rénovation récemment entrepris. Il sera aussi nécessaire de rappeler l'importance de vérifier la bonne fermeture de la porte ouvrant sur la place du pigeonier.

Magali VINCENT a assisté à l'assemblée générale du PNR. Une campagne photographique a eu lieu et un jeu de photos qui pourront être exposées à l'accueil de la Mairie a été remis à chaque Mairie.

Émilie PORTAIS souligne le problème rencontré lors de la fête de l'École avec le groupe électrogène de la Mairie qui était hors service. Monsieur Le Maire évoque la nécessité de mettre en place un carnet faisant état des essais mensuels permettant de garantir d'avoir un matériel efficient.

Marion ROBIN fait part du non-fonctionnement de la pompe du marais communal permettant d'abreuver les bovins. Une pompe a été installée par Mathieu ROBIN après nettoyage par ce dernier du forage.

Émilie PORTAIS fait part de sa colère concernant les analyses fournies par le fournisseur d'eau potable puisque les concentrations en pesticides (le métabolite de chlorothalonil) sont supérieures à la limite de qualité mais inférieures aux valeurs sanitaires définies pour en limiter l'usage.

M. le Maire rappelle qu'en juillet 2023, l'A.R.S. complétait la liste des pesticides dangereux par le métabolite du chlorothalonil. En mai 2024, l'A.N.S.E.S. classe la molécule comme non dangereuse pour la santé humaine.

Stéven JARDIN revient sur le règlement intérieur du Centre de Loisirs et du Restaurant Scolaire suite à la remarque faite par Émilie PORTAIS concernant le point 4 Santé-Assurance / le principe de laïcité et les repas de substitution. Le texte sera revu car il s'agit d'une organisation logistique.

Stéven JARDIN évoque la tenue du bureau de vote et les difficultés liées aux procurations qui arrivent au dernier moment.

Fin de séance à 22h08